

Compte-rendu du conseil municipal du 19 mars 2021

Présents : Jean-Paul BUELLET, Sylvaine MARTIN, Martial LOISY, Régine BUET, Cyrille DUPUIT, Catherine PITRE, Benjamin ANDRE, Christophe CHARTIER, Jean-Luc FROMONT, Hervé COLAS, Aurélie BETTEMBOURG, Joëlle TABOULOT, Nicolas RAYBAUD.

Excusés : Sylvie TRIPLET, Anne-Lise PUGLIESE

Secrétaire : Jean Luc FROMONT

Secrétaire adjoint : Régine BUET

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions juridiques régissant l'actuel couvre-feu découlent du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, dont l'article 4 autorise les sorties pendant les couvre-feux à la fois pour les « déplacements professionnels » et pour répondre à une « convocation administrative ». Cette dérogation est donc évidemment valable pour les élus locaux, mais également pour les personnes non élues dont le rôle est essentiel au bon déroulement de la séance (les personnels administratifs communaux). S'agissant de la publicité des séances, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les journalistes de la presse locale ont été conviés. Ces derniers pourront ainsi justifier leur déplacement car il s'agit d'une obligation professionnelle, tandis que le principe de publicité des débats sera bel et bien respecté.

Monsieur le Maire procède à la lecture des noms des conseillers absents et constate qu'aucun pouvoir n'a été établi.

Monsieur le Maire indique que deux points doivent être ajoutés à l'ordre du jour :

- Le bilan de l'assainissement de la commune pour 2020
- L'ajout d'un membre à la commission Mon Village Bouge

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare que la séance est ouverte à 20h35.

1/ Compte rendu du Conseil Municipal du 26/02/2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du 26/02/2021 a été adressé par mail à l'ensemble des élus du conseil municipal dernièrement et qu'en l'absence de remarque particulière faite au secrétariat de mairie, propose que le compte rendu soit adopté. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ Compte rendu de l'ambrosie 2020

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté municipal n° 20190801-01 du 01/08/2019, deux référents communaux « ambrosie » ont été désignés. Il s'agit de Messieurs Pierre CHAPUY et Laurent BOZONNET. Ils ont pour mission :

- de participer au repérage des foyers d'ambrosie sur les terrains privés et publics ;
- d'organiser la communication locale pour sensibiliser et mobiliser la population afin qu'elle contribue au signalement de ces espèces et à la mise en place de mesures de prévention et/ou de lutte ;
- de veiller à la bonne mise en place de telles mesures sur les propriétés publiques et privées, et d'informer le maire ou l'autorité préfectorale en cas de nécessité ;
- de gérer les signalements sur le territoire communal

Pierre CHAPUY, venu faire la présentation du bilan des actions réalisées en 2020, commence sa présentation en rappelant le cadre règlementaire de lutte contre l'ambrosie. L'ambrosie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous.

Que faire si j'en vois : je l'arrache et le signale s'il y en a beaucoup.

Comment la reconnaître : feuilles du même vert clair sur les deux faces, pas d'odeur quand on les frotte dans les mains.

Pierre CHAPUY présente également le datura qui est une plante fortement toxique. Il peut être blanc, rosée, jaune, violet.

Ensuite, il dresse le bilan des actions menées en 2020 :

- 2 courriers ont été adressés pour une parcelle située à Grande Chassagne et sur la route départementale 26 entre la route de Loriol et l'impasse de la Boigna. Les plantes à détruire ont été traitées soit par désherbage chimique soit par fauchage.
- 1 contact direct avec un agriculteur suite au signalement sur sa parcelle de maïs d'ambrosie de grande taille. L'agriculteur a procédé à un arrachage manuel en mai afin d'éviter d'en avoir en trop grande quantité dans les cultures de soja de l'année 2021.
- Plusieurs appels téléphoniques aux mairies de Méziat et de Polliat pour signaler la présence de l'ambrosie sur des chemins limitrophes

Pierre CHAPUY regrette que l'agent communal n'ait pu dégager du temps pour faire une tournée avec lui afin de faire du repérage. Pour 2021, il faudrait prévoir une information dans le bulletin municipal de juin. La mise en place d'une opération d'envergure pour aider un agriculteur de la commune qui doit faire face chaque année à une multitude de plans sur sa parcelle peut également être envisagée.

Benjamin ANDRE signale qu'une CUMA locale a procédé à l'acquisition de plusieurs machines qui peuvent lutter contre la prolifération de cette espèce invasive et allergène, notamment une écimeuse qui vient couper la tête de l'ambrosie avant qu'elle ne fleurisse et que ses graines se répartissent pour germer, ainsi qu'une bineuse qui détruit les mauvaises herbes tout en préservant les cultures.

Monsieur le Maire conclut et remercie l'investissement de Pierre CHAPUY et rappelle qu'il est du devoir de tous, en cas de constat de l'ambrosie, de procéder à son arrachage manuel.

3/ Demande de location de la licence IV communale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au rachat d'un fonds de commerce « Hôtel-Café-Restaurant-Boulangerie-journaux-dépôt de pain » le 15/05/1988 au Village, la commune a acquis une licence de débit de boissons et de spiritueux de catégorie IV pour la somme de 18 325,38€ (118 800 F).

Jusqu'à présent, la commune, afin de ne pas perdre le bénéfice de sa licence IV, ouvrait un « bar éphémère » sur quelques jours par période de 3 ou 5 ans. En effet, conformément aux articles L 3333-1, L 3333-2 et L 3333-3 du Code de la Santé Publique, une licence de débit de boissons de 3ème ou 4ème catégorie qui n'est plus exploitée depuis plus de 5 ans devient caduque et ne peut plus être cédée, sauf dans les cas prévus par le code de la santé publique et sous le contrôle de l'autorité judiciaire (liquidation judiciaire).

Aussi, dernièrement, un restaurateur de la commune, Monsieur ECORCE restaurant La Bergerie, a fait la demande à la Municipalité de louer de manière pérenne cette licence à la commune dans le cadre d'une nouvelle activité orientée vers les séminaires, colloques ou manifestations plus importantes.

Monsieur le Maire rappelle que la location de la licence à ce commerçant du village permettrait :

- De ne plus à avoir à organiser une fois tous les 5 ans une manifestation permettant la conservation de la licence
- De servir à un restaurateur de la commune
- De conserver la licence sur la commune ce qui ne serait pas forcément le cas en cas de vente de la licence
- De pouvoir la récupérer en cas de besoin en mettant un terme au contrat de location

Hervé COLAS rappelle que le coût de location d'une licence est variable en fonction de la capacité de la licence à se déplacer ou pas, ainsi son prix peut aller de 1€ à 25 000€. Aussi, Monsieur le Maire propose de louer la licence à ce restaurateur à hauteur de 1 000€ par an et d'encadrer cette location par un contrat arrêtant les droits et obligations des parties. Le prix de la licence sera réévalué chaque année en fonction de l'indice des loyers commerciaux. Cette proposition est adoptée à l'unanimité, un contrat de location sera établi avec le restaurateur.

4/ Convention avec club de foot pour vestiaires du stade de Confrançon

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la délibération n° 20210226-04 du 26/02/2021 la décision a été prise de réserver une utilisation exclusive des vestiaires du stade de foot au Club. Ainsi, il n'y a donc pas de public reçu sur ce site hormis les licenciés. Pour mémoire, cette décision fait suite à la demande de la Préfecture de rendre accessible cet ERP (Etablissement recevant du Public). L'utilisation exclusive à cette association sportive permettra de ne plus catégoriser cet équipement en ERP et les obligations d'accessibilité seront ainsi de fait caduques ; l'utilisation exclusive étant également le reflet de la situation actuelle avant même la prise de décision du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose ainsi au conseil municipal de se prononcer sur la convention à conclure entre la commune et le club de foot pour mettre en œuvre cette décision. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5/ Transfert de la compétence PLU aux intercommunalités

Monsieur le Maire rappelle que la loi ALUR du 24 mars 2014, prévoyait un transfert automatique aux communautés de communes et les communautés d'agglomération de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au 1^{er} janvier 2021, sauf opposition d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population prise en ce sens. L'article 7 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 a reporté la date de transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité au 1^{er} juillet 2021 et l'article 5 de la loi 2021-160 du 15 février 2021 donne la possibilité aux communes de s'opposer à ce transfert entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 juin 2021.

Dans ce cadre, si la commune souhaite s'opposer au transfert de cette compétence, le conseil municipal de la commune a jusqu'au 30 juin 2021 pour prendre une délibération d'opposition clairement formulée et pour transmettre celle-ci au contrôle de légalité au plus tard le 30 juin 2021.

Hervé COLAS indique que la communauté de commune de Montrevel en Bresse avait déjà travaillé dans un esprit de mutualisation en recrutant un urbaniste communautaire afin d'avoir des bases communes dans les documents communaux d'urbanisme. Il rappelle également que le SCOT de Bourg en Bresse a donné des bases identiques aux communes du territoire de la CA3B donc certains points sont déjà identiques.

Monsieur le Maire, indique de plus, qu'en cas de transfert de cette compétence à la CA3B, la commune ne serait plus compétente en matière d'urbanisme et ne maîtriserait plus l'urbanisation sur son territoire. Il rappelle également que la CA3B a fait savoir à ses communes membres qu'elle ne pourrait pas à ce jour absorber cette compétence car elle n'est pas dimensionnée pour ce faire. Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de s'opposer à ce transfert de compétence à la CA3B. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5/ Bis- Bilan de fonctionnement de l'assainissement de la commune pour 2020 :

Comme chaque année, la SOGEDO, fermier en charge de l'assainissement, dresse un bilan des installations de la commune en matière de fonctionnement du système d'assainissement de la STEP (Station d'Épuration des eaux usées). Martial LOISY procède à la présentation des éléments pour 2020 :

- 49% du réseau est en séparatif et 51% en unitaire
- La station de traitement date de 2006
- Les effluents du hameau du Logis neuf sont collectés par un réseau de pseudo-séparatif. Un poste de refoulement récupère une partie des eaux usées du Sud-Est du Logis Neuf. Les effluents du bourg de Confrançon sont collectés par un réseau de type pseudo-séparatif.
- Il est nécessaire de poursuivre les travaux de mise en séparatif de la route de Vandeins. Il faut poursuivre la communication communale auprès des abonnés non-conformes (15 branchements non conformes sur 62 en 2019).
- Plusieurs opérations d'entretien ont été réalisées en 2020 (dératisation, pompage et nettoyage de siphon, curage, remplacement de tampons d'eaux usées)
- Les travaux de mise en séparatif du Logis Neuf ont contribué à la diminution des volumes traités à la station d'épuration. Il faut continuer notamment sur la route de Vandeins, Feignoux, secteur de Malet et Petite Route.
- Pas d'évacuation des boues en 2020. Le niveau de ces-dernières ayant atteint le haut de la revanche actuelle, un curage sera réalisé durant l'été 2021

Monsieur le Maire remercie Martial LOISY pour cette présentation et indique que le système de la commune est récent et conforme à la réglementation. Toutefois, il précise qu'il est nécessaire de poursuivre la mise en séparatif des réseaux de la commune mais il rappelle que depuis 2019, la compétence assainissement est du ressort de la CA3B, la commune devra ainsi attendre que l'intercommunalité programme ces travaux d'investissement.

5/ Ter- Ajout d'un nouveau membre à la commission Mon Village Bouge :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal de février dernier, par délibération n° 20200226-02 du 26/02/2021, a procédé à la création de la commission extra-communale Mon Village Bouge à Confrançon. Aussi, il indique qu'une habitante de la commune, Madame Séverine SHIRE AFRAH, souhaite intégrer cette commission afin de travailler sur le projet de mise en place de jardins partagés.

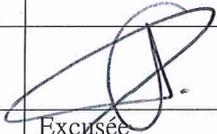
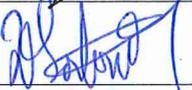
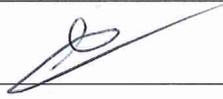
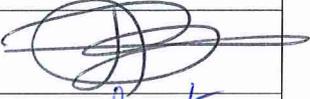
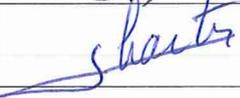
Monsieur le Maire propose ainsi que cette habitante intègre la commission et ainsi participe aux travaux de réflexion dans ce domaine. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6/ Questions et communications diverses

- Monsieur le Maire indique que le prochain conseil municipal aura lieu le 09/04 et qu'il sera consacré en grande partie au vote du budget 2021. La commission finances se réunira le 06/04 à 20h30.
- Monsieur le Maire précise que les élections régionales et départementales se tiendront les dimanches 13 et 20 juin prochains à la salle Robert Busnel (gymnase) afin de tenir compte des consignes sanitaires actuelles. Il rappelle que les élus devront se rendre disponibles pour participer à la tenue des bureaux du vote. Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 07 avril en Mairie mais aussi sur internet (site du service public.fr). Les procurations pourront être dématérialisées à compter du 06 avril. Par ailleurs, la société ADREXO, en charge de la distribution des professions de foi des candidats, a fait savoir à la commune qu'elle recherchait des personnes pour se charger de cette tâche. L'information sera mise en ligne sur les supports de communication de la commune.
- Monsieur le Maire indique que les directrices d'école ont demandé s'il était possible de donner un nom à l'école de la commune. Monsieur le Maire rappelle que l'école porte le nom d' « école de Confrançon ». Après un tour de table où chacun est amené à faire part de son avis sur cette question, Hervé COLAS rappelle que seul le gymnase de la commune porte un nom (Salle Robert Busnel) mais que cela s'explique par plusieurs éléments (ancien Président, subventions importantes, ...) et que les autres bâtiments ne sont pas identifiés particulièrement. Il indique également qu'il est souvent compliqué de donner un nom à un bâtiment car cela est toujours délicat. Ainsi, compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas d'urgence à donner un nom à l'école et que de toute façon il n'y a qu'une seule école sur la commune qui est ainsi facile à identifier. Hervé COLAS fera remonter cette décision au prochain conseil d'école qui devrait se tenir le 25/03.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs demandes de forains ont été réceptionnées en Mairie pour la fête patronale 2021. Il indique que pour le moment, les consignes sanitaires ne permettent pas son organisation mais que si cela était possible, elle se tiendrait. Aussi, il précise qu'une réponse en ce sens sera apportée aux forains, charge à eux de voir s'ils sont en capacité de s'organiser afin d'être présents dans des délais contraints. De plus, Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par un artificier. Il propose au conseil municipal de demander un devis et de voir avec ce prestataire s'il est possible d'annuler contractuellement dans le cas où les consignes sanitaires ne permettraient pas la tenue de la vogue. S'agissant de la nature de l'organisation du moment convivial, plusieurs pistes sont à l'étude : un pique-nique communal, la présence de food trucks (pizzas, restauration traditionnelle, ...), ...
- Monsieur le Maire indique que le calendrier des fêtes pour 2021 prévoyait le week-end du 27-28/03 une opération « nettoignons la nature ». Cependant, les consignes sanitaires ne permettent pas la tenue de ce rassemblement sur la voie publique. Aussi, sur proposition de Jean-Luc Fromont et de Monsieur le Maire, le conseil municipal opte pour le maintien de cette opération mais sous une autre forme. Ainsi, la population sera amenée à effectuer ce geste citoyen mais de manière individuelle. L'information sera transmise aux directrices d'école pour information des parents mais aussi par le biais des différents supports de communication communale.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en février dernier, une rencontre avec la nouvelle direction de Casino a été effectuée en Mairie. Cette rencontre, à la demande de Casino, était motivée par le souhait de vouloir comprendre comment l'enseigne pourrait être plus attractive pour les administrés. Après un échange, le directeur du Casino a remercié la commune pour son avis et a indiqué vouloir travailler très rapidement à l'attractivité du magasin en recherchant des pistes d'amélioration et de développement. Il souhaiterait également remettre en place des partenariats avec les associations lors de leurs manifestations.
- Monsieur le Maire demande à Nicolas RAYBAUD s'il s'est inscrit à la réunion organisée par la CA3B pour le comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui a pour mission d'œuvrer dans le domaine de l'enfance en lien avec la CAF et la MSA. La réunion étant prévue le 25/03, Nicolas RAYBAUD se chargera de faire un retour au prochain conseil municipal.

- Monsieur le Maire indique que 2 radars pédagogiques prêtés par la CA3B pour tout le mois de mars ont été installés sur la commune. Un radar a été implanté à proximité de la Mairie qui indique la vitesse des véhicules venant du Logis Neuf et l'autre à proximité de l'école pour les véhicules venant de Curtafond. Ce second radar a été déplacé le 15/03 pour être implanté route de Loriol pour les véhicules venant du Château. Un bilan précis sera communiqué à la fin de l'opération mais les résultats partiels sont déjà impressionnants : 7 200 véhicules ont été enregistrés sur 14 jours, une petite majorité des véhicules (56%) respectent la réglementation mais de très grands excès ont déjà été enregistrés : 17 véhicules à plus de 100 km/h mais surtout le 16/03 à 12h30 à proximité de l'école avec une vitesse record de 137 km/h en sortie d'agglomération !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
Jean Paul BUELLET		Sylvie TRIPLET	Excusée
Sylvaine MARTIN		Cyrille DUPUIT	
Martial LOISY		Anne-Lise PUGLIESE	Excusée
Joëlle TABOULOT		Benjamin ANDRE	
Hervé COLAS		Nicolas RAYBAUD	
Régine BUET		Aurélie BETTEMBOURG	
Catherine PITRE		Christophe CHARTIER	
Jean-Luc FROMONT			